



Résiliation de contrat a la bspp par le biais des emplois reserve

Par **Mika94**, le **17/04/2012 à 18:47**

Bonjour,
Je suis pompier de Paris j ai 8 ans et 6 mois de service , je quitter l institution par le biais des emplois réserves . Et il font que de mettre avis défavorable. Et ne veule pas que je parte car j ai passer une formation risque radiologique niveau 2 donc il me dise que je leur doit 2ans . Alors que je n est rien signer concernant c est 2 ans . Qu en pensez-vous sont il en droit de me refuser les emploi réserve. ? Merci

Par **pat76**, le **17/04/2012 à 19:24**

Bonjour
Vous avez des représentants du personnel ?
Vous les avez informés de votre situation?
En cas de litige il vous faudra saisir le Tribunal Administratif.

Par **Mika94**, le **17/04/2012 à 20:10**

Oui ils sont informer car c est la demande d agreement qu il refuse de me donner. Je sais que des personnels ont signer des papiers leur disant qu il devait 2 ans. mais moi rien je N est rien signer. Combien va me couter de les emmenés au tribunal. Et est ce que je suis sur de gagner

Par **ewen**, le **08/05/2014 à 12:40**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnRegardes ton contrat d'assurance vie, ou ac
l'adosspp tu peux beneficier d'un service juridique.

Par **chaber**, le **08/05/2014** à **14:13**

bonjour ewenrnEvitez de revenir sur une discussion de 2012.rnrnPour info pour vous un
contrat d'assurance vie ne comporte pas de protection juridique. Voir contrat multirisques
habitation e(t conditions générales